

Séance du jeudi 22 juillet 2021

Date de la convocation: 13/07/2021

Membres en  
exercice :

Présents : 7

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux juillet l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de  
Olivier MAGUET,*

**Présents** : Olivier MAGUET, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT,  
Jean-Jacques DEBIEVE, Michèle MATHIEU, Catherine  
PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

**Représentés** : Annick IENZER par Olivier MAGUET, Emilie  
KONNERT par Michèle MATHIEU, Barbara LOUCHART par Joël  
BOISSIERE, Jacky PECHERY par Catherine PECHERY

**Excusés** : Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE, Laurence  
HOURLIER, Thomas HOURLIER

**CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR LE PROJET  
PERISCOLAIRE/ENFANCE-JEUNESSE - (D 2021 082)**

Après avoir exposé le projet d'une action en direction de l'enfance et de la jeunesse, en lien avec le service périscolaire et dans la perspective d'une mutualisation avec le service enfance-jeunesse de la CCAVM, le Maire propose la création d'un emploi non permanent d'animateur enfance-jeunesse-périscolaire afin de mener à bien le projet mentionné ci-dessus. Le contrat à durée déterminée est d'un an renouvelable deux fois dans le cadre d'une durée prévisible du projet de trois ans. L'agent recruté assurera les fonctions d'animateur à temps complet annualisé. L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ACCEPTE de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique C à temps plein annualisé afin de mener à bien le projet d'une action en direction de l'enfance et de la jeunesse, en lien avec le service périscolaire et dans la perspective d'une mutualisation avec le service enfance-jeunesse de la CCAVM pour une durée prévisible de trois ans.

AUTORISE le Maire à signer le contrat et fixer le niveau de recrutement et la rémunération de cet emploi ainsi qu'à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

  
Le Maire  
Olivier MAGUET

